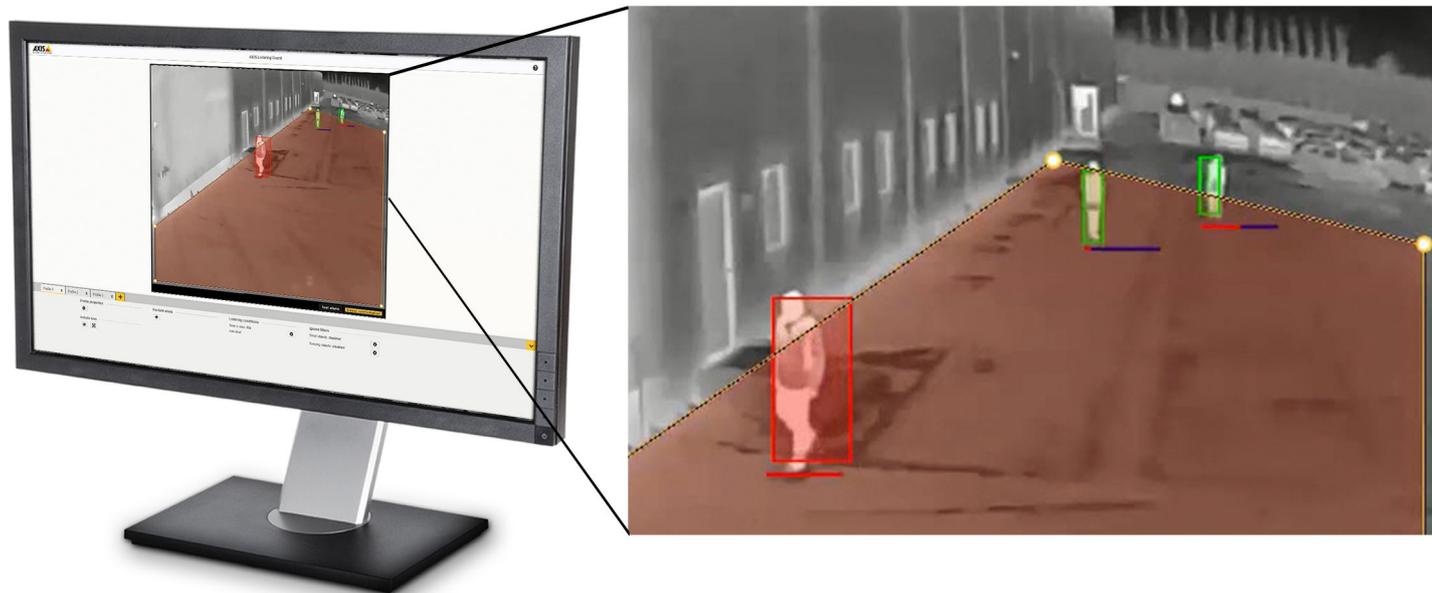


AXIS Loitering Guard

Détection des intrus

AXIS Loitering Guard détecte les objets en mouvement, notamment les personnes et les véhicules, et déclenche une alarme s'ils se trouvent trop longtemps dans une zone prédéfinie. L'application est idéale pour la détection des intrus, notamment après les heures de bureau dans les espaces semi-publics comme les parkings, les cours d'école et les zones aux abords des clôtures. Elle peut permettre d'empêcher des actes criminels comme le vandalisme et les effractions. L'application prend en charge plusieurs profils adaptés à différentes conditions de rôdeurs. Les zones à exclure, les filtres et la configuration de la perspective aident à réduire le nombre de fausses alarmes. Les incrustations d'alarme en direct ou dans les vidéo enregistrées mettent en évidence l'objet ou la zone qui déclenche l'alarme.

- > **Algorithme de suivi intelligent pour la détection des rôdeurs**
- > **Profils et conditions de rôdeurs multiples pour davantage de flexibilité**
- > **Configuration de la perspective pour un nombre réduit de fausses alarmes**
- > **Option d'incrustation d'alarme pour mettre en évidence les objets à l'origine des alarmes**



AXIS Loitering Guard

Application		Applications standard
Produits pris en charge	Produits vidéo réseau d'Axis avec prise en charge de la plate-forme d'applications AXIS Camera et du firmware version 7.10 ou supérieure.	Zones générales à faible trafic dans lesquelles les rôdeurs peuvent poser un problème de sécurité, comme les parkings, les cours d'école et les espaces clôturés
Licences	Vous pouvez vous procurer de 1 à 10 packs de codes de licence auprès de votre distributeur Axis. Vous avez besoin d'une licence par caméra. La licence peut être activée à partir de la caméra ou en ligne. Une version d'essai de 60 jours est également disponible en ligne. Notez que cette application est disponible sans frais supplémentaires pour les produits Axis de la série Q.	Limites Des conditions météorologiques comme une forte pluie ou des chutes de neige sont susceptibles d'affecter la précision de la détection. La résolution des flux vidéo avec incrustation d'alarme autorisée est limitée à une largeur de 1280 pixels et à la longueur correspondante pour le rapport d'aspect en cours.
Paramètres		Intégration système
Paramètres	Deux conditions de détection de rôdeurs : Individuelle : enregistre le temps de mouvement passé par chaque objet dans une zone prédéfinie Groupe : enregistre les temps de mouvement cumulés de tous les objets dans une zone prédéfinie Une condition de détection de rôdeurs par profil Une zone à inclure et trois zones à exclure par profil (polygones à 10 points) Jusqu'à 10 profils pour toutes les caméras à l'exception des produits multicanaux qui ont jusqu'à 3 profils simultanés. Confirmation visuelle pour vérifier la configuration Filtrage des fausses alarmes Axis pour les objets ondulants et de petite taille Configuration de la perspective Incrustation d'alarme ^a et sélectionnez une résolution vidéo. En mode individuel, l'incrustation affiche les cadres autour des objets qui déclenchent les alarmes. En mode groupe, l'incrustation met en évidence la zone concernée.	Interface de programmation API ouverte pour intégration logicielle, y compris VAPIX® et la plateforme d'applications AXIS Camera ; caractéristiques disponibles sur www.axis.com
Configuration	Configuration Web incluse	Transmission du flux d'événements Prend en charge la transmission du flux d'événements au logiciel de gestion vidéo (VMS) S'intègre au système de gestion d'événements afin de permettre la transmission du flux d'événements au VMS et des actions de la caméra, comme le contrôle E/S, la notification et le stockage local. Événement d'alarme de mouvement ONVIF®
Scénarios		Général Langues Anglais, Allemand, Français, Polonais, Espagnol, Italien, Russe, Chinois simplifié, Chinois traditionnel, Japonais, Coréen, Portugais

a. *Disponible uniquement pour les produits pris en charge par le firmware version 7.30 ou ultérieure. Pour obtenir la liste complète des produits pris en charge, allez sur www.axis.com*

Responsabilité environnementale : www.axis.com/environmental-responsibility